

LE MOT DU MAIRE



" Tout d'abord, je tiens de nouveau à vous remercier pour la confiance que vous avez accordée à la nouvelle équipe en place. Je remercie également l'ensemble du personnel

communal pour son professionnalisme et particulièrement Emmanuelle Thuriot pour sa remarquable collaboration pendant 5 ans, je lui souhaite bon vent dans sa nouvelle vie et un beau bébé. Bienvenue à Emilie sa remplaçante qui s'est déjà très bien intégrée dans son nouveau travail!

Cet été, la garderie sera entièrement refaite pour le bien-être des enfants.

Bonnes vacances à tous sous le soleil retrouvé ! "

Annie VAILLANT

NOUVELLES BREVES



- ✍ Emilie LAVAL, secrétaire de mairie depuis le 2 juin
- ✍ Vacances scolaires : du 4 juillet au 1er septembre inclus
- ✍ Nouveaux horaires de la garderie à la rentrée, ouverture à 7h15
- ✍ Arrivée du haut débit internet en août
- ✍ Site internet : <http://saint-aubin-les-forges.com>

LE DOSSIER DU TRIMESTRE

La collecte des déchets

Le traitement des déchets ménagers sur la commune de Saint Aubin se fait dans le cadre du SYCTEVOM de Sichamps.

La collecte : Une collecte « au porte à porte » est organisée pour les déchets « bios » et les ordures ménagères.

Le jour de la collecte est le mercredi. Elle commence tôt le matin (par précaution déposer les containers et/ou les sacs le mardi soir).

Déchets recyclables : verres - bouteilles plastiques - briques alimentaires - boîtes de conserves - papiers - cartons - bois - ferraille - déchets végétaux - matériaux de construction - ustensiles ménager doivent être déposés à la déchetterie dont l'accès est gratuit.

Déchets bios : chaque habitant est pourvu par la commune de deux containers pour les déchets « bios », l'un destiné à la maison, l'autre, le plus grand, destiné au service du SYCTEVOM pour le ramassage.

Points propreté : des points propretés sont installés en divers lieux de la commune, en principe chaque hameau. Ces points sont équipés de containers permettant d'y déposer : papiers cartons - bouteilles plastiques et boîtes de conserves - verres. Ce qui peut éviter un déplacement à la déchetterie.

Un container « ordures ménagères » complète l'équipement. Il est destiné exclusivement au dépannage pour les habitants qui ne peuvent « sortir » leurs « sacs poubelles » le mercredi.



Par mesure d'hygiène et par respect du voisinage ou du promeneur, les containers doivent être fermés et aucun objet ne doit être déposé sur le sol.



Qui aimerait voir cela près de chez lui ?

La déchetterie : située à Sichamps sur la route départementale n° 223.

Horaires :

du 1^{er} avril au 31 octobre

Lundi et Samedi

de 9h à 11h45 et de 14h à 18h15

Mercredi et Jeudi

de 14h à 18h15

du 1^{er} novembre au 31 mars

Lundi et Samedi

de 9h à 11h45 et de 13h30 à 17h

Mercredi et Jeudi

de 13h30 à 17h



Dératisation : le maintien des containers fermés et l'absence d'objets au sol près des bacs est un moyen efficace de lutter contre les rats et divers rongeurs.



Si besoin, les habitants peuvent se procurer des sachets de dératisation en mairie.

SOIREE FESTIVE DU 12 JUILLET 2008

Le nouveau Conseil Municipal a engagé une réflexion au sujet de la traditionnelle fête de l'étang du 14 juillet s'appuyant sur les remarques formulées par les habitants.

Une nouvelle édition aura lieu en 2009. Mais pour marquer la Fête Nationale une soirée festive est organisée le SAMEDI 12 JUILLET dans la cour de la salle des fêtes.

Barbecue, buvette, musique, bal et feu d'artifice seront au rendez-vous.

VENEZ NOMBREUX !

RECOMMANDATIONS



NUISANCES SONORES

Nous avons la chance d'habiter dans un environnement champêtre assez exceptionnel. Ce lieu nous l'avons choisi pour y vivre. Il appartient à chacun de veiller à la qualité de ce cadre y compris en évitant les nuisances sonores.

Un arrêté préfectoral réglemente l'utilisation de certains appareils dont les tondeuses à gazon (arrêté préfectoral).

Jours ouvrables	de 8h30 à 12h et de 14h à 19h
Samedi	de 9h à 12h et de 14h à 18h30
Dimanche et jours fériés	de 10h à 12h



BOÎTES AUX LETTRES

Nous recommandons aux habitants qui ne possèdent pas de boîte aux lettres de bien vouloir s'équiper de celle-ci et d'indiquer dessus les noms des personnes occupant le foyer.

Cela permettra de faciliter la distribution de votre courrier.